

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. Jean-Marc POULAIN, Maire.

Présents : M. POULAIN, Mme MOREAU, M. VEILLÉ, Mme HARMANGE, M. BOUCHARD, Mme BERTHELOT, M. GANDON, M. GIBON, Mme GRISEZ, M. HAY, M. HOCHET, Mme JOHAN, Mme LORIN, M. MARTIN, , Mme PINOT, Mme RADÉ, Mme RICHARD, Mme ROULAND, M. SAUVAGE, Mme SUREAU-RETRIF, M. TRIBONDEAU, Conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : Mme LAMBERT a donné pouvoir à M. POULAIN, M. NAVET a donné pouvoir à M. VEILLÉ.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Julien GANDON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du procès-verbal du 11 mai 2026

Madame JOHAN souhaite modifier :

- page 8 Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet comme suit « Madame JOHAN est étonnée et questionne l'origine de cette promotion ».
- page 16 compte rendu des commissions Communication, Vie Associative, Attractivité, et Développement Local, Finances, ressources Humaines du 27 avril 2026 comme suit « Madame JOHAN indique que certaines associations meslinoises se questionnent par rapport à la gratuité de la salle pour le Festival de Jazz et précise qu'une équité semble nécessaire. »

Après ses modifications, le procès-verbal a été validé à l'unanimité.

DECISION DU MAIRE

N°2026-028 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur les parcelles sises à MESLAY-DU-MAINE, avenue de l'Hôtel de Ville, cadastrées section AE n°24, 395 et 396.



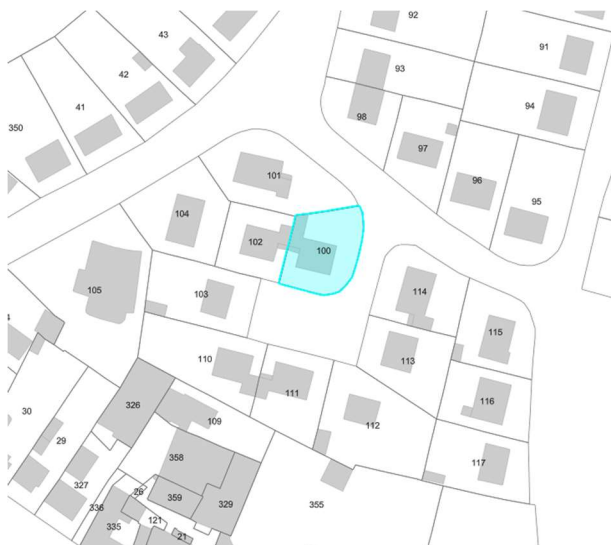
N°2026-029 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle sise à MESLAY-DU-MAINE, 7 rue Clément Ader, cadastrée section A n°599.



N°2026-030 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle sise à MESLAY-DU-MAINE, 26 rue de Normandie, cadastrée section AI n°463.



N°2026-031 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle sise à MESLAY-DU-MAINE, 15 rue Adrien Launay, cadastrée section AB n°100.



N°2026-033 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur les parcelles sises à MESLAY-DU-MAINE, 40 bis rue de Laval, cadastrées section AB n°358 et 109.



N°2026-034 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle sise à MESLAY-DU-MAINE, 2 allée du Vassé, cadastrée section AI n°352.



N°2026-035 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur les parcelles sises à MESLAY-DU-MAINE, 47 rue de la Gare, cadastrées section AH n°240 et 246.



N°2026-036 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur les parcelles sises à MESLAY-DU-MAINE, 49 rue de la Gare, cadastrées section AH n°243 et 250.



N°2026-037 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur les parcelles sises à MESLAY-DU-MAINE, 30 place du Marché, cadastrées section AE n°698 et 381.



N°2026-038 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur les parcelles sises à MESLAY-DU-MAINE, 76 rue de Laval, cadastrées section AB n°279 et 73.



DEVELOPPEMENT LOCAL, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

Animateurs vacataires Accueil de Loisirs Sans Hébergements : forfait journée

En avril 2018, le Conseil Municipal avait créé 10 postes d'animateurs vacataires pour l'encadrement des vacances et des mercredis à l'accueil de loisirs sur une base d'un forfait de 8h par jour.

Suite à l'instance ressources humaines du 15 septembre 2025, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé :

- de créer 10 emplois de vacataires à compter du 1^{er} octobre 2025 pendant les périodes vacances scolaires et les mercredis

- de rémunérer les vacataires sur la base d'un forfait journalier à compter du 1^{er} octobre 2025 :
 - ✓ d'un montant de 105€ brut pour les titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)
 - ✓ d'un montant de 94.50€ brut pour les stagiaires du BAFA et autre personnel
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Cette délibération annulait et remplaçait la délibération n°2018-04-06 du 19 avril 2018.

Pour prendre en compte la différence entre les vacataires mineurs et les vacataires majeurs, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer 10 emplois de vacataires à compter du 1^{er} juillet 2026 pendant les périodes vacances scolaires et les mercredis
- de rémunérer les vacataires sur la base d'un forfait journalier à compter du 1^{er} juillet 2026 :
 - ✓ d'un montant de 105€ brut pour les majeurs titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)
 - ✓ d'un montant de 82€ brut pour les mineurs titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)
 - ✓ d'un montant de 94.50€ brut pour les majeurs stagiaires du BAFA et autre personnel
 - ✓ d'un montant de 74€ brut pour les mineurs stagiaires du BAFA et autre personnel
- de rémunérer les vacataires majeurs titulaires du BAFA participant à des camps sur la base d'un forfait journalier de 130 € brut
- de rémunérer les vacataires majeurs pour les stagiaires du BAFA et autre personnel participant à des camps sur la base d'un forfait journalier de 117 € brut
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Monsieur POULAIN précise qu'il est important de faire la promotion auprès des jeunes afin qu'ils passent leur BAFA.

Madame JOHAN demande si plus de jeunes seront pris pour l'opération argent de poche. Monsieur POULAIN indique que ce dossier n'a pas été traité par cette mandature pour cette année, et précise aussi qu'il faut des agents pour les encadrer.

Création d'un poste d'adjoint technique non permanent à temps complet du 29 juin 2026 au 31 aout 2026

Considérant les besoins des Services Techniques durant la période estivale,
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste d'adjoint technique non permanent à temps complet du 29/06/2026 au 31/08/2026
- de retenir que le tableau des emplois et effectifs est modifié par la présente
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps complet à compter du 1er septembre 2026

Suite à l'incapacité d'un agent sur son poste, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste d'adjoint technique permanent sur l'ensemble du grade à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026.
- de retenir que le tableau des emplois et effectifs est modifié par la présente
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps non complet (20/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2026

Suite à une réorganisation des services, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste d'adjoint technique permanent sur l'ensemble du grade à temps non complet (20/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2026.
- de retenir que le tableau des emplois et effectifs est modifié par la présente
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps non complet (30/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2026

Suite à une réorganisation des services, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide:

- de créer un poste d'adjoint technique permanent sur l'ensemble du grade à temps non complet (30/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2026.
- de retenir que le tableau des emplois et effectifs est modifié par la présente
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Création d'un poste d'adjoint technique non permanent à temps non complet (30.8/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2026 au 31 aout 2027

Suite à une demande d'un agent de décharges d'activités de service syndicale et d'autorisation d'absences syndicales et à un besoin au service enfance, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- DE CRÉER un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 30.8/35ème du 1^{er} septembre 2026 au 31 aout 2027.
- DE RETENIR que le tableau des emplois et effectifs est modifié par la présente
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Présentation des investissements 2026 votés

Les budgets primitifs ont été votés le 5 mars 2026.

Madame MOREAU présente les différents investissements :



Projets 2026

BUDGET PRINCIPAL

Petites Villes de Demain :

- AMO délestage ; 130 000€
- Provision travaux délestage : 650 000 €
- AMO Ilôt des pharmacies : 16 350€
- AMO Ecole CASSIN CER : 28 560 €
- archi/paysagiste : 30 000€
- Réserves études: 30 000 €

AUTRES PROJETS SIGNIFICATIFS

- Panneaux photovoltaïques espace meslinois : 130 000€
- Enfouissement réseaux rue de la Gare : 180 000€
- Parking Jeanne de Laval : 125 000 €

Madame MOREAU indique que les projets suivants sont abandonnés :

- AMO délestage
- Provision Délestage
- AMO Ilot des pharmacies

- AMO Ecole Cassin/CER
 - Missions Architecte/paysagiste
- Concernant le projet de panneaux photovoltaïques à l'espace meslinois, les élus doivent prendre connaissance de ce dossier et voir la suite à donner.
- L'enfouissement des réseaux rue de la Gare est en cours de programmation, une réunion avec Territoire Energie Mayenne est prévue le 8 juin prochain.
- Aménagement du Parking Jeanne de Laval est en attente du diagnostic archéologique.

BUDGET PRINCIPAL

- Cimetière : cavurnes 14 000 € et allée béton désactivé 20 000 €
- Parc des sports : local technique pour tracteur : 37 000 €, terrain de padel 20 000 €
- Marché voirie avec CCPMG : 50 000 €

L'allée en béton désactivé a été réalisée.

Concernant le parc des sports, le local technique va être étudié en commission. Les travaux du padel sont en cours, les dépenses sont plus élevées à ce jour presque 30 000 €. Il reste l'acquisition du logiciel pour l'accès et les réservations à acheter. Une convention avec l'association Tennis Squash est en cours, qui aura la charge de gérer les réservations (l'association pourrait prendre en charge une partie de l'acquisition du logiciel).

Le marché voirie avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez est en cours pour les travaux.



Projets 2026

BUDGET SALLE SOCIOCULTURELLE

- Montant du marché : 1 567 578,08 € HT
- Montant des avenants : 219 042,42 € HT
- TOTAL HT : 1 786 720,50 € HT
- Montant réglé au 31/12/2025 : 1 214 985,21 € HT
- Reste à payer : 571 735,29€ HT

Madame MOREAU fait part des priorités du mandat :

- *Démolition de l'ancienne pharmacie et pub (attente devis)*
- *Agrandissement du cimetière*
- *Entrées de bourg*
- *Aménagement de la RD21 et de la RD 152*
- *Lotissements*
- *Artisans-commerçants*
- *Rencontre avec les communes conventionnées*
- *Salle socioculturelle : poursuite de la rénovation*
- *Mise en place d'un plan quinquennal des travaux pour les écoles*
- *Déplacement de la restauration scolaire maternelle*
- *Enfouissement des réseaux*
- *Acquisitions foncières*

Madame PINOT se questionne sur l'avenir sur le bâtiment de l'ancien CER ? Monsieur VEILLE précise que des devis de démolition avec une étude sur l'amiante sont en cours.

Madame SUREAU-RETRIF s'interroge concernant la réhabilitation de l'école René Cassin, une étude sera-t-elle réalisée pour optimiser les espaces. Madame MOREAU indique qu'effectivement un travail de concertation sera nécessaire avec les enseignants et qu'il sera nécessaire de prendre en compte les besoins au niveau de l'enseignement.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Compte rendu de la commission Aménagement du Territoire et Urbanisme du 25 mai 2026

Rapporteur : Cédric TRIBONDEAU

Ordre du jour :

1. Lotissement Beausoleil et Néfliers 3
2. Plan pour piste cyclable
3. Traversée de la RD 21
4. Questions diverses

Présents : Rémi VEILLÉ, Sonia BERTHELOT, Cédric TRIBONDEAU, Arnaud SAUVAGE, David HOCHET, Philippe GIBON, Mickaël NAVET et Gwénola SUREAU-RÉTRIF

Absents : Julien GANDON et Caroline ROULAND

Rémi Veillé distribue une pochette à chaque membre et propose de commencer la réunion par les questions diverses

1. Questions diverses

Caveaux du cimetière : M. VEILLÉ présente les devis, proposés par l'établissement Normand, pour les caveaux du cimetière, prix hors taxe (TVA de 20%) :

Caveau une place : 1 032 € HT soit 1 238.40 € TTC au nombre de 2

Caveau 2 places : 1 464 € HT soit 1756.80 € TTC au nombre de 3

Caveau 3 places : 1 908 € HT soit 2 289.60 € TTC au nombre de 2

L'emplacement de ces caveaux sera derrière le monument aux morts. C'est la première fois que la commune va proposer aux familles des caveaux tout prêts. Les familles auront seulement le prix de la concession à régler (auparavant les familles choisissaient un emplacement et avaient la charge de réaliser leur caveau).

Monsieur GANDON demande si plusieurs devis ont été réalisés. Monsieur VEILLÉ précise que des devis ont été demandés auprès de 2 entreprises de pompes funèbres.

Madame SUREAU-RETRIF demande si des caveaux 1 place sont nécessaires ? Monsieur VEILLÉ précise que la commune peut avoir des demandes pour des caveaux une place.

Les membres proposent au conseil municipal de faire payer aux familles les caveaux prix coutant TTC, sans réalisation de plus value.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- Caveau une place : 1 238.40 € TTC au nombre de 2
- Caveau 2 places : 1 756.80 € TTC au nombre de 3
- Caveau 3 places : 2 289.60 € TTC au nombre de 2

Une partie de la parcelle AH n°224 située rue de la gare :

L'ancienne équipe municipale avait opté pour une réserve foncière pour un cheminement piéton le long du Vassé pour créer un éventuel nouveau chemin doux sur Meslay.

Suite à la vente de ce terrain, les membres proposent au conseil municipal d'abandonner cette option de réserve de chemin, car il ne restera qu'un chemin le long du Vassé sans accès et donc sans intérêt puisqu'il ne sera plus possible de faire le tour.

Monsieur GANDON quitte la séance du Conseil Municipal à 20h16

Consultation : 2 entreprises ont répondu aux demandes de devis réalisées par l'ancienne équipe municipale. Une seule consultation pour les 2 dossiers.

- **pour l'impasse de la Tannerie** : travaux concernés : aménagement d'eau pluviale - trottoir – bitume – assainissement – budget prévu : 20 000 €

Entreprise BATP : 25 035,57 € HT - Entreprise SNTP : 19 626,50 € HT

- **Pour l'allée du Vassé** : travaux concernés : bicouche – reprise de béton et création de places de stationnement – budget prévu : 11 600 €

Entreprise BATP : 14 450,13 € HT - Entreprise SNTP 13 260,30 € HT

Les membres de la commission proposent de retenir l'entreprise SNTP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- de retenir l'offre de l'entreprise SNTP d'un montant de 19 626,50 € HT pour les travaux impasse de la Tannerie
- de retenir l'offre de l'entreprise SNTP d'un montant de 13 260,30 € HT pour les travaux allée du Vassé
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché

Julien GANDON rejoint la séance à 20h20.

Régularisation cadastrale de deux bandes parcelles AH n°82 et 86

Suite à la vente de terrains, régularisation de 2 bandes route de Ruillé respectivement de 100 m² et 60 m². Les membres donnent un avis favorable pour cette opération.

Un contact avec le propriétaire va être réalisé.

Réflexion sur l'acquisition d'éventuelles parcelles :

- Derrière le garage du Comité des Fêtes parcelle de 450 m² à vendre chez le notaire. Les membres proposent au conseil municipal de contacter le notaire pour un éventuel achat.

Le conseil Municipal donne délégation au bureau pour prendre attache auprès du Notaire.

- Les élus se laissent le droit de regarder les différentes opportunités d'acquisition sur l'ensemble de la commune.

2. Lotissements Beausoleil et Néfliers 3 :

Quartier Beausoleil : Les membres de la commission prennent connaissance d'un document réalisé par le bureau d'étude Sitadin sur le futur lotissement « quartier Beausoleil » situé derrière celui du lotissement Moulin à Vent. En respectant le schéma de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de programmation), quatre scénarios sont proposés. Les membres échangent sur ces propositions.

Un chemin entre le lotissement du Moulin à Vent et le futur lotissement est à prévoir.

Monsieur POULAIN précise qu'une rencontre a eu lieu ce jour avec SITADIN. Plusieurs questions ont été soulevées pendant ce RDV, celles-ci seront étudiées en commission. Si SITADIN a les éléments d'ici fin juillet, le permis d'aménager pourrait être déposé fin septembre.

Lotissement des Néfliers 3 : un plan est présenté aux membres mais aucune étude a été réalisée à ce jour. L'ancienne équipe municipale n'avait pas continué à travailler sur ce lotissement suite à la proposition de délestage.

Après discussion, les membres proposent de lancer un appel d'offre pour les Néfliers 3 :

- des nouvelles propositions pour prendre en compte cette situation tout en respectant l'OAP.
- un chiffrage de l'ensemble des travaux en deux tranches avec une tranche optionnelle.

Le travail est à reprendre par la commission.

Madame SUREAU-RETRIF se questionne sur l'urgence de ce dossier, étant donné que le quartier BEAUSOLEIL est en cours. Monsieur POULAIN précise que la commune n'a plus de terrain à vendre, la dernière parcelle vient d'être réservée. Il faut anticiper les dossiers, les démarches sont longues.

Monsieur GANDON s'interroge sur le fait de mener 2 dossiers de lotissement en même temps, pourquoi se précipiter ? De plus, les lois peuvent changer, et l'étude sera à modifier.

Madame SUREAU-RETRIF précise que dans le cadre du contournement, un rond point pourrait être mis en place au niveau de la voie de la Guiterrière et la route de Saint Denis du Maine. Monsieur SAUVAGE précise que le contournement qui est discuté depuis plus de 40 ans, il serait

dommage de se priver sur cette éventuelle opportunité de créer un futur lotissement faisant suite aux Néfliers 1 et 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lancer un appel d'offres pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la création du lotissement des Néfliers 3.

Pour : 20

Abstention : 3 Monsieur HOCHET, Madame SUREAU-RETRIF, Monsieur GANDON

3. Plan pour piste cyclable et voie douce

Rémi VEILLE demande aux membres de prendre connaissance du plan distribué pour un futur échange.

Fin de la réunion à 20h30 et prochaine commission prévue le mercredi 17 juin à 18h30.

ENFANCE FAMILLE ET HABITAT

COMMUNICATION, VIE ASSOCIATIVE, ATTRACTIVITÉ

Point d'actualité de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

Informations diverses :

- **Dates des Conseils Municipaux :** jeudi 25 juin, jeudi 10 septembre, jeudi 8 octobre, jeudi 5 novembre et jeudi 10 décembre.
- **Dates à retenir :**
 - Passage des Motards ont du cœur 7 juin vers 12h00
 - Rallye promenade avec Espace meslinois : 7 juin de 9h00 à 12h00
 - Tournoi de foot corpo : 7 juin
 - Fête de la musique : 12 juin
 - Fête de la chasse, de la pêche et de la nature : 14 juin
 - Clôture saison culturelle de la CCPMG : parc de la mairie samedi 13 juin à 18h00
 - **Rencontre agents/élus : jeudi 18 juin de 17h à 20h parc de la mairie**

- Fête du Centre Social : 3 juillet
- Foire Smile Articom : 4 et 5 juillet
- Bal des pompiers : 13 juillet
- Comité des Fêtes : 18 juillet
- 150 ans de la Société des Courses : 28 juillet
- Marché des producteurs locaux CCPMG vendredi 25 septembre

Arnaud SAUVAGE informe le Conseil Municipal que Jardin Fleuri s'interroge sur le non versement de subvention de la commune de Meslay du Maine. Monsieur POULAIN précise que les demandes de subvention sont étudiées début d'année avec les autres demandes de l'ensemble des associations.

Madame PINOT précise que l'association Histoire et Mémoire va réaliser une exposition du 22 juin au 30 septembre dans le parc de la mairie sur les écoles de Meslay du Maine entre 1970 et 1990.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57